



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION TECHNIQUE PV N°1 – du 16 SEPT 2024

**Présidence : Thierry BERLAND abs excusé**

**Présents : Gérard LETESSIER, Jo SICARD, Fabien MERCADAL (CTD PPF), Laurent ABRACHY (CTD DAP) Nassera ELAHYAR, Denis BOSSE, Cedric DEBON, Roseline ALIAS, BENAÏSSA Kader, EZQUERZA Christophe, FERGANI Foudil, FOURNIER Clément, AIT YAHIA Sadek, DEHILI Yannis, FIGUIERE Julien, FERAUD Pascal, PONS Julien, KADI Fathi, PANAIAS Clarisse, BONIS Marion, BOUISSOU Mathis**

**Excusés : Pierre SERVAT, Etienne PACOTTE, Daniel ESTORNEL, , Christophe MONFRIN, Sébastien ROCHAT, JOUVAL Verone, Christophe VIDUSSI, Yann LEONETTI, BARETTO Anthony, KOUCHKAR Mohamed, ZOBIRI Belkacem, LEGAY Mathis, PIONNER Frederic**

**Absents non excusés : MARTIN Camille, GRENIER Jocelyn, MANTELLO Jean Philippe, CORDA Nicolas**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 18h15.

### Ordre du jour :

- ▶ FOOTBALL EDUCATIF
- ▶ FORMATIONS: VOTRE ROLE
- ▶ CPS: LES OBJECTIFS (ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT)
- ▶ PRESENTATION DES DIFFERENTS JEUX REFERENCE
- ▶ TRAVAIL GROUPE SUR CONTENUS (1ere séance par catégories)



# PÔLE TECHNIQUE

## DAP – EVENEMENTS FIN DE SAISON

➔ ORGANISATION RENTREE U9, U7 ET FEMININES

## POINT FORMATIONS

- **CFI U6-U9**

**Mercredi 09/10 de 13H à 20H30 à EMBRUN 05**

**Mercredi 06/11 de 13H à 20H30 à EMBRUN 05**

**2 INSCRITS**

**Mercredi 5/03 de 13H à 20H30 à DIGNE LES BAINS 04**

**Mardi 8/03 de 9H à 17H30 (VACANCES) à DIGNE LES BAINS 04**

- **CFI U10-U13**

**Lundi 28/10 de 9H à 18H (VACANCES) à VEYNES 05**

**4 INSCRITS**

**Mercredi 27/11 de 13H à 20H30 à VEYNES 05**

**Mercredi 12/03 de 13H à 20H30 à ORAISON 04**

**Jeudi 10/04 de 9H à 17H30 (VACANCES) à ORAISON 04**

- **CFI U14-U19**

**Mercredi 25/10 de 9H à 18H (VACANCES) à SISTERON 04**

**3 INSCRITS**

**Mercredi 13/11 de 13H à 21H30 à SISTERON 04**

- **CFI Seniors**

**Mercredi 18/09 de 13H à 21H30 à SISTERON 04**

**Mercredi 16/10 de 13H à 21H30 à SISTERON 04**

**13 INSCRITS**

•

- **AF FUTSAL**

- **Samedi 19/10 de 13H à ORAISON 04**

**4 INSCRITS**

- **PROJET**

- **AF GARDIENS DE BUT ?**

- **CFI FUTSAL AVRIL**

- **AF FOOT EN MARCHANT AVRIL/MAI**



# PÔLE TECHNIQUE

## CPS

ORGANISATION ET SYSTEME DE NOTATION DE 1 A 4

### DATES

- U12 G
  - 23/10
  - 20/11
  - 29/01
  - 14/02
  - 18/04
  - 21/05
  - Tournoi juin
- U13 G
  - 28/10
  - 04/12
  - 22/01 (pôle)
  - 10/02
  - 14/04
  - Tournoi juin
- U14 G
  - 31/10
  - 18/12
  - 13/02
  - 19/03
  - 17/04
  - 07/05
  - (interdistrict)
  - Tournoi juin
- U15 G
  - 25/09
  - 09/10 (interdistrict Gd Vaucluse)
  - 29/10
  - 18/12
  - 11/02
  - 15/04
  - Tournoi juin



# PÔLE TECHNIQUE

- **Féminines**
- ●24/08
- ●31/08
- ●25/09
- ●09/10 (interdistrict U15F Var)
- ●30/10
- ●06/11 (sélection avec le Gd Vaucluse)
- ●15/01
- ●12/02
- ●12/03
- ●16/04
- ●14/05
- ●interdistrict Var
- U14F (juin)

## ELABORATION DE JEUX REFERENCES

Proposition de jeux références et construction de nouveau grâce à un travail par groupes.

La séance est levée à 20h15

***Prochaine commission fin OCTOBRE début NOVEMBRE***

Le Responsable administratif

Thierry Berland

Le Secrétaire de Séance

Gérard Letessier